



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMITT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2025/0117/179 du 21 juillet 2025 du Ministre du Travail, à savoir

L'ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS a obtenu l'autorisation à exploiter une installation de production de froid à Bertrange, rue du Chemin de Fer.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 31 juillet 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 31 juillet 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire